

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conventionnement avec la société Valoléïque pour la collecte des huiles végétales en déchèteries**

**La collecte des huiles végétales est déjà assurée sur le territoire par la société Valoléïque sans coût pour la collectivité. Néanmoins, en conventionnant avec la société Valoléïque, la collectivité pourrait obtenir un soutien financier sur les tonnages collectés.**

**\*\*\***

**La réglementation**

La réglementation en matière d'élimination des huiles alimentaires usagées impose que celles-ci soient collectées séparément et traitées spécifiquement dans des installations agréées, conformément aux articles L541-2 et L541-22 du Code de l'Environnement.

À ce titre, les huiles alimentaires usagées (HAU) ne peuvent ni n'être éliminées suivant le circuit classique des ordures ménagères ni être rejetées dans les réseaux d'eaux usées.

Il est interdit de mélanger les huiles alimentaires usagées avec d'autres produits ou déchets. Elles doivent être collectées et traitées par une structure agréée, c'est à dire le titulaire d'un agrément préfectoral.

**Présentation de la société**

Valoléïque collecte les huiles alimentaires usagées et les graisses de cuisson auprès des restaurateurs, des collectivités, des restaurants d'entreprises, des restaurants administratifs, des industriels de l'agro-alimentaire. Respect de la législation en vigueur et l'obligation de traçabilité en matière de récupération et de valorisation des graisses alimentaires et des huiles de friture usagées (H.A.U).

Pour exercer l'activité de collecteur des huiles alimentaires usagées et des graisses de cuisson, la société Valoléique a obtenu un agrément préfectoral qui est délivré pour une durée maximale de 5 ans.

### **Objet de la convention**

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Valoléique fournit les contenants à Quimper Bretagne Occidentale et réalise les prestations associées.

Les contenants permettent une collecte séparée des huiles végétales pour les déchèteries situées sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Le service de collecte sera assuré pour les six déchèteries situées sur le territoire.

La société Valoléique fournira le relevé des tonnages collectés dans chaque déchèterie, une facture annuelle sera alors établie en fin d'année. La recette annuelle est estimée à 2500,00 euros par an.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention avec la société Valoléique.